



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 NOVEMBRE 2019
A LA MAISON DES SERVICES
ET DES ASSOCIATIONS
A DURRENBACH**

Réunion du 18.11.2019 – 18h30 – Maison des services et des associations – Durrenbach - Salle de réunion Pechelbronn - Invitation avec ordre du jour envoyée le 08.11.2019 et complétée d'un rapport de présentation envoyé par mail aux membres du conseil (conseillers ayant communiqué une adresse mail).

Invités élus : 50 personnes - 35 élus délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

7 invités permanents (Mme le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg, M. le Député F. Reiss, M. le sénateur GD Kennel, Mme le conseiller départemental du canton de Reichshoffen, direction de la maison du Conseil départemental du Bas-Rhin Haguenau-Wissembourg, M. le président de la communauté de communes de Wissembourg, les DNA),

Séance publique.

Compte rendu avec tableau des décisions précisant le nom des votants et l'indication du sens de leur vote en annexe.

Invités autres à cette séance : non.

Intervenants extérieurs : SYCOPARC : Mme Anne RIWER et Caroline SALOMON - CG67 – Mme Nathalie MARAJO-Conseillère départementale.

Elus présents : M. HAAS Jean-Marie

Titulaire : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, DUTEY Sylvie, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WERNERT Stéphane

Suppléant – délégation de vote : M HOCH Georges

Suppléants - sans délégation vote : Mmes KOCHER Bernadette, MM OSTER Rémy, LETZELTER Alain, OTT Olivier

Elus excusés - procuration : Mme WEISS Marie-Line à Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, MM : SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain, WEISS Damien à Mme DUTEY Sylvie

Elus excusés : Mme GARDON Karine, M WEISBECKER Jean

Suppléants excusés : Mme ZUGMEYER Danielle, M FUCHS Thierry

Elus absents: titulaires : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, SUSS Charles

Suppléants : Mmes SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM RAUSCHER Bernard, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard.

Information sur les évolutions de l'outil de gestion des présents-absents-procurations et votes et nouvelles modalités de gestion.

Le président informe les élus des nouvelles modalités de tenue du registre des présences-absences-procurations et des formalités de vote électronique.

Le président ouvre la séance à 18h30 et procède au test de bon fonctionnement des boîtiers de vote électroniques.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

M. Roger ISEL est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 23.09.2019.

Le compte rendu de la séance du 23.09.2019 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire extraordinaire du 16.09.2019.

Le compte rendu de la séance du 16.09.2019 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Il a par ailleurs été envoyé par mail aux conseillers communautaires. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, une abstention.

Modification de l'ordre du jour : Suppression/Rajout de points à l'ordre du jour.

Point supplémentaire : Sorties scolaires culturelles : contribution aux sorties sur le territoire (en fin de séance).

Points reportés : clôture du budget annexe za touristique à Wingen et décision budgétaire modificative.

Les conseillers approuvent ces modifications.

Présentation de nouveaux collaborateurs :

Lucille SCHALL – responsable du service relations citoyens-usagers – secrétariat général.

Intervention de personnes extérieures : SYCOPARC.

Intervention des représentants du SYCOPARC : Mme Riwer et Mme Salomon : relatif au dispositif mut'archi (proposition de délibération n°077.2019) et aux politiques de développement de la filière bois locale (point d'information sur la charte forestière et la publication du référentiel « je construis en bois local »).

1. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ACTIONS TRANSVERSALES – COOPERATIONS

067.2019 : Contrat de transition écologique (CTE) : validation des actions et engagement du dispositif.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°023.2019 en date du 13.05.2019 : « Démarche « Destination TEPOS » : engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en faveur d'un scénario de territoire à énergie positive à l'horizon 2037 »,

Considérant l'engagement de l'établissement en matière de transition écologique, en partenariat avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord, et en lien avec tous les partenaires locaux (SMICTOM, SDEA, ...),

Considérant la labellisation « TEPCV » du territoire, et sa sélection à la signature d'un contrat de transition écologique (CTE),

Considérant la réunion de co-construction du CTE avec les communes membres réunie le 21.10.2019,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider le Contrat de Transition Ecologique, engageant le territoire et le bloc communal (la communauté de communes et les communes membres) :**
 - **à prendre en compte la transition écologique dans ses actions et projets, afin d'accompagner la transformation du modèle de développement du territoire,**

- De réactualiser en conséquence sa charte de développement durable en intégrant les enjeux de transition écologique à la hauteur de l'engagement politique de la « destination TEPOS 2037 »,
- D'autoriser le président à signer le CTE avec l'Etat et ses partenaires, et d'en faire la promotion auprès des partenaires institutionnels et privés, et des acteurs locaux (habitants, associations, agriculteurs, entreprises, restaurateurs, hôteliers et artisans, et tous porteurs de projets socio-économiques) et de les solliciter afin qu'ils puissent, chacun à leurs niveaux, y contribuer,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

068.2019 : PETR : Création d'un conseil de développement intercommunautaire de l'Alsace du Nord (CDI).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment des articles L. 5741-1, L. 5711-1 et L. 5211-10-1,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°067.2018 en date du 22.10.2018 : «Syndicat mixte du SCOTAN : transformation en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du nord »,

Vu la délibération du comité syndical du PETR n° 2019-III-03 en date du 12.10.2019 : « constitution du conseil de développement territorial de l'Alsace du Nord »,

Considérant la qualité de membre du PETR de la communauté de communes,

Considérant les statuts du PETR,

Considérant que la communauté de communes Sauer-Pechelbronn n'est donc pas concernée par l'obligation de constituer un conseil de développement. Cependant, par décisions de leurs organes délibérants, des EPCI contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun pour l'ensemble de leurs périmètres,

Considérant qu'il a été collégialement convenu entre les EPCI du périmètre du PETR de l'Alsace du Nord qu'une telle instance soit constituée dans le cadre intercommunautaire, à l'échelle des six communautés qui sont membres du PETR de l'Alsace du Nord, afin de renforcer les synergies territoriales et de permettre une cohérence des réflexions et une mutualisation des moyens,

- A mener des actions de sensibilisation auprès des acteurs locaux et des partenaires, à les soutenir dans leurs initiatives et accompagner et développer les actions existantes,
 - A fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et les partenaires institutionnels et privés autour de cette stratégie prospective,
- De valider les axes suivants du contrat, se déclinant en ensembles d'actions, s'inscrivant comme une étape essentielle de l'engagement politique de « destination TEPOS 2037 » et venant à la suite des actions menées via la labellisation TEPCV :
 - Axe 1 : Sensibiliser et impliquer les citoyens
 - Action 1.1 : Favoriser la transition par l'engagement citoyen
 - Action 1.2 : Contribution des jeunes au plan climat de l'Alsace du Nord
 - Axe 2 : Réduire les consommations du territoire
 - Action 2.1 : Actions de maîtrise énergétique sur le patrimoine communal et intercommunal
 - Action 2.2 : Actions de rénovation énergétique du patrimoine bâti privé
 - Action 2.3 : Accompagner la prévention des déchets
 - Action 2.4 : Economie Industrielle et Territoriale - sensibilisation des entreprises
 - Axe 3 : Changer les habitudes de mobilité
 - Action 3.1 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle
 - Action 3.2 : Visites culturelles scolaires de proximité
 - Action 3.3 : Création d'un réseau de tiers-lieux sur le territoire intercommunal
 - Axe 4 : Préserver la biodiversité
 - Action 4.1 : Sensibiliser à la préservation de la biodiversité
 - Action 4.2 : Préserver et renforcer la trame verte du territoire
 - Axe 5 : Valoriser les ressources alimentaires du territoire
 - Action 5.1 : Promouvoir l'alimentation locale dans les périscolaires, centres de loisirs et la halte-garderie
 - Axe 6 : Développer un site vitrine de la transition, la « cité des énergies »
 - Action 6.1 : Cité des énergies : site vitrine de la transition
 - Axe 7 : Développer les énergies renouvelables
 - Action 7.1 : Développer une stratégie de valorisation des énergies renouvelables du territoire
 - Action 7.2 : Mettre en place des projets citoyens d'énergies renouvelables
 - D'autoriser le président à amender le CTE tout au long de sa mise en œuvre, par des actions complémentaires poursuivant le même objectif,

2. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ECONOMIE TOURISME CULTURE

069.2019 : Préfiguration du concept de « cité des énergies » : temps 1/pré-requis : convention de partenariat pour l'accueil d'étudiants de la HEAR pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°074.2017 en date du 13.11.2017 « Musée français du pétrole : engagement d'une étude de préfiguration d'un nouveau musée du pétrole et des énergies ; acceptation de dons pour le co-financement de cette étude par des entreprises du secteur d'énergie,

Vu la délibération du conseil communautaire n°082.2018 en date du 17.12.2018 : « Développement territorial : projet global de valorisation du patrimoine énergétique et pétrolier local : Validation des enjeux et objectifs de développement »,

Vu la délibération n°083.2018 en date du 17.12.2018 : « Projet global de valorisation du patrimoine énergétique et pétrolier local : acquisition de terrain en vue de la maîtrise foncière du site « carreau Clemenceau » à Preuschedorf »,

Vu la délibération n° 038.2019 en date du 24.06.2019 : « Association des amis du musée du pétrole : reconduction de la convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2022 »,

Vu la délibération n° 039.2019 en date du 24.06.2019 : « Conventionnement avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord dans le cadre d'une mission d'inventaire des collections du musée français du pétrole, propriété de l'établissement »,

Considérant la collection du musée du pétrole, propriété intercommunale, et le partenariat avec l'association des amis du musée du pétrole,

Considérant l'intérêt du patrimoine de l'exploitation pétrolière et de l'histoire locale, d'intérêt général, unique à très large échelle (nationale, européenne voire mondiale), comme support pour le développement touristique et économique du territoire,

Considérant le concept de « cité des énergies »,

Considérant qu'à l'issue des travaux entre les présidents des six communautés et des débats au sein du bureau du PETR, les six communautés se sont accordées sur l'intérêt de constituer un conseil de développement intercommunautaire, non seulement pour les deux communautés qui y sont tenues (agglomération de Haguenau et Pays de Niederbronn-les-Bains), mais aussi pour les quatre communautés sans obligation légale (Pays de Wissembourg, Outre-Forêt, Basse-Zorn et Sauer-Pechelbronn). La composition de ce conseil de développement intercommunautaire serait calquée peu ou prou sur celle du comité syndical du PETR, avec une obligation légale de parité hommes-femmes et un souci de représentation socio-économique et démographique diversifiée.

Considérant qu'au sein de ce conseil de développement intercommunautaire, la communauté de communes Sauer-Pechelbronn serait représentée par six personnes qui pourraient être les mêmes que celles qui ont été désignées pour constituer le conseil de développement territorial du PETR, soit :

*M. Joseph BECK, retraité - ex-dirigeant ISRI – Pechelbronn,
Mme Corinne BLOCH, association environnementale, Walbourg,
M. Nicolas FROEHLICH, dirigeant d'entreprise, Durrenbach,
Mme Véronique POINTEREAU, chef d'établissement scolaire, Woerth,
Mme Anne WELLER, restauratrice, Durrenbach,
Poste restant vacant,*

En effet, si d'un point de vue juridique, le conseil de développement d'un PETR constitue un organe différent de celui du conseil de développement intercommunautaire des communautés membres de ce PETR, rien n'interdit que ces deux conseils soient constitués des mêmes représentants de la société civile et que leurs travaux soient coordonnés,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la création d'un conseil de développement intercommunautaire à l'échelle des six communautés membres du PETR de l'Alsace du Nord,**
- **De désigner pour siéger au sein de ce conseil de développement intercommunautaire au titre de représentants du territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn les cinq représentants non élus locaux suivants, sur les six sièges dont dispose la communauté de communes :**
 - **M. Joseph BECK**
 - **Mme Corinne BLOCH**
 - **M. Nicolas FROEHLICH**
 - **Mme Véronique POINTEREAU**
 - **Mme Anne WELLER**
 - **6^{ème} siège restant à pourvoir**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Vu la délibération n°083.2018 en date du 17.12.2018 : « Projet global de valorisation du patrimoine énergétique et pétrolier local : acquisition de terrain en vue de la maîtrise foncière du site « carreau Clemenceau » à Preuschedorf »,

Vu la délibération n° 038.2019 en date du 24.06.2019 : « Association des amis du musée du pétrole : reconduction de la convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2020-2022 »,

Vu la délibération n° 039.2019 en date du 24.06.2019 : « Conventionnement avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord dans le cadre d'une mission d'inventaire des collections du musée français du pétrole, propriété de l'établissement »,

Considérant la collection du musée du pétrole, propriété intercommunale, et le partenariat avec l'association des amis du musée du pétrole,

Considérant l'intérêt du patrimoine de l'exploitation pétrolière et de l'histoire locale, d'intérêt général, unique à très large échelle (nationale, européenne voire mondiale), comme support pour le développement touristique et économique du territoire,

Considérant le concept de « cité des énergies »,

Considérant les réunions de travail avec l'actuel propriétaire, l'avis de France Domaine, le diagnostic solidité et le dossier technique amiante réalisé sur le site, ainsi que les visites de sites, dont celle du bureau exécutif en date du 21.10.2019,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme, culture loisirs, réunie le 17.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, cinq voix contre, trois abstentions, décide :

- **D'acquérir l'ensemble immobilier constitué d'un bâtiment et d'un terrain d'assises, sis section 20 parcelle 457 au lieu-dit 9 rue du Hattenweg, d'une superficie de 1149 m²,**
- **De prendre acte que ce bâtiment est partiellement occupé par le BRGM et du transfert du contrat de mise à disposition des locaux au futur propriétaire,**
- **De fixer le prix d'acquisition à 130 000 €, frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur,**
- **D'affecter ce bâtiment aux activités liées à la collection du musée du pétrole (entreposage, sauvegarde, inventaire, conservation), et de l'intégrer dans les réflexions autour du concept de « cité des énergies » comme un des sites potentiel du nouveau musée du pétrole, notamment pour y installer l'exposition permanente et temporaire, un espace de médiation/animation ainsi qu'un espace de réserves muséographiques,**

Considérant le projet de convention de partenariat avec le SYCOPARC, l'association des amis du musée du pétrole et la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR),

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme, culture loisirs, réunie le 17.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, décide :

- **D'approuver l'accueil d'étudiants de la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique autour du concept de « cité des énergies »,**
- **D'autoriser le président à signer la convention de partenariat en découlant, et fixant les modalités d'accueil, de soutien logistique et financier, intégrant une participation forfaitaire de 4 000 €,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

070.2019 : Sauvegarde des collections du musée du pétrole et préfiguration du concept de « cité des énergies » : acquisition d'un hall à Preuschedorf sur le carreau Clémenceau.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°074.2017 en date du 13.11.2017 « Musée français du pétrole : engagement d'une étude de préfiguration d'un nouveau musée du pétrole et des énergies ; acceptation de dons pour le co-financement de cette étude par des entreprises du secteur d'énergie,

Vu la délibération du conseil communautaire n°082.2018 en date du 17.12.2018 : « Développement territorial : projet global de valorisation du patrimoine énergétique et pétrolier local : Validation des enjeux et objectifs de développement »,

- De demander au Président le lancement d'une consultation selon le cahier des charges présenté, et d'engager la démarche d'étude, pour un budget évalué à environ 20 000 € HT sur une durée d'étude prévisionnelle de 6 mois,
- De demander au Président de solliciter le soutien et la participation des partenaires en matière d'accompagnement technique (ADIRA et SYCOPARC), et financier (Banque des territoires, AMI Etat « Fabrique des Territoires », AMI Région « Tiers-lieux »),
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

072.2019 : Opération collective de modernisation du commerce, de l'artisanat et de services (OCM) tranche 2 : attribution de subventions aux entreprises».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 078.2011 du conseil communautaire du 26.09.2011« OCM démarrage de la tranche 2»,

Vu la délibération n° 011.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 « OCM tranche 2 et plan de financement : modification de la délibération n°078.2011 »,

Vu la délibération n°047.2016 du conseil communautaire du 04.04.2016 « Opération collective de modernisation du commerce, de l'artisanat et des services (OCM) : tranche 2 : financement Etat sur le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), mise en œuvre financière »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°103.2016 en date du 26.09.2016 : « Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM) tranche 2 : attribution de subventions »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°086.2018 en date du 17.12.2018 : « Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce (OCM) tranche 2 : attribution de subventions »,

Vu la décision n°15-0432 d'attribution de subvention du FISAC datée du 3 novembre 2015,

- De demander au président d'engager les études préalables et travaux immédiats de réhabilitation à minima du bâtiment (sécurisation, amélioration thermique, suppression d'infiltrations et petits désordres, renforcements ponctuels de structure, traitement amiante,...),
- De demander au président de solliciter les partenaires financiers institutionnels et spécialisés (notamment l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, l'Ademe et le Massif des Vosges), en vue d'obtenir des cofinancements pour la réhabilitation et reconversion du bien immobilier en friche,
- D'autoriser le président à signer l'acte authentique en découlant pardevant notaire,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

071.2019 : Engagement d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'un réseau de de tiers-lieux d'activités sur le territoire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le projet de cahier des charges d'étude de faisabilité,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, trois abstentions, décide :

- D'engager la communauté de communes dans un projet de réseau de tiers-lieux d'activités sur le territoire Sauer-Pechelbronn par une étude de faisabilité, et de prendre acte des opportunités de développement de l'activité économique et d'attractivité du territoire pouvant être induits par la mise en œuvre de tiers-lieux,

3. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – COHESION SOCIALE

073.2019 : Développement de la Maison des services et des associations – labellisée MSAP (Maison des Services Au Public) : candidature au dispositif « Maison France Services ».

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant la maison des services et des associations, siège de la communauté de communes et de plusieurs associations, labellisée « Maison de Services Au Public », ayant vocation à devenir future « Maison France Services »,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De prendre acte du développement du site de l'Obermatt à Durrenbach et de la maison des services et des associations, siège de l'intercommunalité, depuis 2008, comme centre de services publics et associatifs et point d'échange multimodal du territoire, en appui au centre bourg de Woerth,**
- **De constater les apports positifs de la prise de compétence et labellisation « Maison de Services Au Public » (MSAP) de la maison des services et des associations, en matière de services et d'assistance apportés aux habitants, depuis 2016,**
- **De demander au président de poursuivre le développement des services sur le site de l'Obermatt à Durrenbach, et de doter la structure des moyens nécessaires pour assurer le développement de services de qualité, notamment via l'évolution du service accueil de la communauté de communes en service « relation citoyens-usagers mutualisé », la montée en compétences et formation régulière des agents**

Vu la prolongation de la validité de la décision ministérielle FISAC N°15-0432 du 03/11/2015 jusqu'au 02 décembre 2019

Considérant la convention d'objectifs et de financement Région/communauté de communes Sauer-Pechelbronn (pour investissement Région 26 600 €) –Délibération du 29 mars 2016 de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine),

Vu les dossiers présentés par les entreprises suivantes et leur instruction :

- Ets SCHEIB à Eschbach – travaux de mise aux normes du labo de fabrication (ingrédients pour tartes flambées)*
- SARL COME - Coiffure MIMISS à Lembach – création d'un espace beauté (onglerie - extension de cils)*

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage OCM, réuni le 05.11.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer les aides directes aux entreprises dans le cadre de la 2^e tranche de l'OCM aux deux dossiers présentés dans le tableau ci-dessous, pour un montant total maximum de 18 023,73 €, détaillé comme suit :**

Entreprise	Montant dépenses éligibles HT	Participation des cofinanceurs			Subvention maximum
		Etat (FISAC) 9,5%	Région 9,5%	CCSP 9,5%	TOTAL 28,5 %
Ets SCHEIB à Eschbach	49 584,47 €	4 710,52 €	4 710,52 €	4 710,52 €	14 131,56 €
Sarl COME à Lembach	13 656,77 €	1 297,39 €	1 297,39 €	1 297,39 €	3 892,17 €

- **Que les subventions seront versées aux entreprises dans leur intégralité par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en sa qualité de maître d'ouvrage de la 2^{ème} tranche de l'OCM, la communauté de communes sollicitant le remboursement de la part Etat (FISAC) et Région en parallèle,**
- **Que le versement des subventions est conditionné à la présentation des pièces justifiant la réalisation des dépenses prévues dans le dossier de demande de subvention,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative, réunie le 15.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, une abstention, décide :

- **De confirmer le démarrage de l'opération, via le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, afin de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble des potentialités du site de la maison des services et des énergies, lieu d'implantation du futur ALSH à réaliser sur une partie des espaces disponibles, et en vue de définir un cahier des charges fonctionnels de recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation de l'équipement intégrant une réhabilitation complète du site,**
- **D'actualiser le coût d'objectif initial de l'opération tel que défini par délibération en 2016 à :**
 - **1 900 000 € HT – coût global d'opération, (hors assistance à maîtrise d'ouvrage, éventuels frais financiers et révision des prix en cours de marché), pour la seule partie relative au projet périscolaire (ALSH),**
 - **Soit 1 570 000 € HT pour les travaux,**
 - **ce montant pouvant être complété par une enveloppe complémentaire restant à définir et relative à la réhabilitation/remise en état des espaces non affectés à l'ALSH selon les choix qui résulteront de l'étude de l'AMO et des orientations politiques qui seront prises pour l'affectation de ces espaces,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

075.2019 : Schéma de développement des sites enfance (ALSH et micro-crèche) : projet d'ALSH à Durrenbach : lancement de l'opération et actualisation du coût d'objectif.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

dudit service et son renforcement, l'intégration dans les études de réhabilitation fonctionnelle et extension du bâtiment de locaux de permanences et d'accueil-conseil équipés,

- De valider le projet de renforcement du site de l'Obermatt à Durrenbach comme pôle de services et de solliciter la labellisation « Maison France Service », appuyant l'établissement public dans son projet de création d'un guichet unique de proximité, accessible, proposant un panier commun de services classiques tels que prévus dans les conditions de labellisation, et enrichis de services complémentaires répondant aux besoins locaux, en vue d'apporter au public une réponse dans ses démarches au quotidien,
- D'engager les réflexions en matière de services au territoire en lien avec les guichets communaux (mairies), afin de se positionner au plus près des habitants,
- De demander au président d'engager toute action et de signer tout document permettant la mise en place de la « Maison France Services » à destination du territoire et des territoires voisins le cas échéant,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

074.2019 : Schéma de développement des sites enfance (ALSH et micro-crèche) : projet d'ALSH à Merkwiller-Pechelbronn : lancement de l'opération et actualisation du coût d'objectif.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2016 en date du 14.11.2016 : « Validation du schéma de développement des accueils périscolaires sur le territoire (ALSH) et d'une micro-crèche (PSU) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°121.2016 en date du 14.11.2016 : « Implantation d'un équipement d'accueil périscolaire intercommunal : pôle Est sur Merkwiller -Pechelbronn et engagement de l'Opération »,

Considérant la détermination initiale du coût d'objectif global de l'opération en lien avec le CAUE, et l'évolution des indices du bâtiment à ce jour (notamment BT01),

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°019.2017 en date du 10.04.2017 : « Contribution à l'opération « s'engager c'est permis », portée par la mission locale Alsace du Nord »,

Considérant le partenariat entre la communauté de communes et la Mission Locale Alsace du Nord,

Considérant l'opération « s'engager c'est permis », portée par la Mission Locale Alsace du Nord,

Considérant le projet de règlement intérieur de la commission d'attribution et de suivi du dispositif « s'engager c'est permis », faisant office de convention, et définissant les conditions de mise en œuvre de l'opération « s'engager c'est permis »,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative, réunie le 15.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, une abstention, décide :

- **De renouveler la participation à l'opération « s'engager c'est permis » portée par la Mission Locale Alsace du Nord, et de fixer la participation financière à 5 750 €, en vue du financement de 5 permis de conduire en contrepartie de l'engagement bénévole des bénéficiaires du territoire,**
- **De valider la convention correspondante avec la Mission Locale d'Alsace du Nord,**
- **De demander au président de prévoir cette dépense prévisionnelle au budget,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2016 en date du 14.11.2016 : « Validation du schéma de développement des accueils périscolaires sur le territoire (ALSH) et d'une micro-crèche (PSU) »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°123.2016 en date du 14.11.2016 : « Implantation d'un équipement d'accueil périscolaire intercommunal : pôle Sud secteur Ouest sur Hegeney »,

Considérant la détermination initiale du coût d'objectif global de l'opération en lien avec le CAUE, et l'évolution des indices du bâtiment à ce jour (notamment BT01),

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale, services à la famille et vie associative, réunie le 15.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De confirmer le démarrage de l'opération, via le recrutement d'un maître d'œuvre,**
- **D'actualiser le coût d'objectif initial de l'opération tel que défini par délibération en 2016 à :**
 - **1 590 000 € HT – coût global d'opération (hors éventuels frais financiers et révision des prix en cours de marché),**
 - **Soit 1 315 000 € pour les travaux**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

076.2019 : Renouvellement du dispositif « S'engager c'est permis » en partenariat avec la Mission Locale Alsace du Nord.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 057/2011 du conseil communautaire du 18.04.2011 : mutualisation d'un conseil architectural entre 8 communautés de communes pour 2011 – 2013 (2 postes),

Vu le courrier du Sycoparc du 13.12.2013 relatif au service mut'archi et à son financement, informant la communauté de communes que le service a été pérennisé pour toutes les communes incluses dans le périmètre classé dans le cadre des statuts avec une participation renforcée de leur part, et que ce service fait l'objet d'une contribution spécifique pour les communes situées hors du Parc avec poursuite du service sur une nouvelle période de 3 ans,

Vu la délibération du conseil communautaire n°078.2014 en date du 10.03.2014 : « mission architecte mutualisé – financement du service pour les communes hors du Parc naturel régional des Vosges du Nord »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°030.2017 en date du 15.05.2017 : « Service mut'archi : reconduction de la politique mutualisée de conseil architectural proposée par le SYCOPARC pour les communes du territoire hors parc naturel régional des Vosges du Nord »,

Considérant le bilan d'activité du service « mut'archi »,

Considérant la convention « mut'archi » pour la période 2017-2019,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Considérant la proposition de reconduction de la convention de mise en œuvre de la politique mutualisée en faveur du patrimoine bâti traditionnel sur le territoire des communautés de communes du Pays de Bitche, de la Région de Saverne, du Pays de Wissembourg, Sauer-Pechelbronn, de Hanau – La Petite-Pierre, de l'Alsace-Bossue et du Pays de Niederbronn les Bains,

Considérant le projet de convention « mut'archi » pour la période 2020-2022,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, patrimoine et habitat, réunie le 30.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé de Mme Anne RIWER, architecte mutualisée, représentant le SYCOPARC,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

4. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – ENVIRONNEMENT, HABITAT, ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

INFO.2019 : SMICTOM- programme local de prévention des déchets : appel à candidature pour la saison 2 des communes zéro-déchets.

Elu référent : Jean MULLER
Agent référent : Frédérique WEBER

Cf. annexes du rapport de présentation « communiqué de presse » et « appel à candidature », en fin de rapport. Les communes candidates peuvent se signaler auprès de M. Muller.

INFO.2019 : Développement de la filière bois locale – pôle bois : point d'étape et diffusion du référentiel « Je construis en bois local ».

Elu référent : Jean MULLER
Agent référent : Frédérique WEBER

Le référentiel est disponible sur <https://fr.calameo.com/read/0014071630f094c8c9faa>

La mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes est en cours. Un exemplaire papier sera distribué en séance.

Le guide répond aux questions suivantes :

Je construis en bois local, oui mais pourquoi ? Consultez ce référentiel pour vous guider dans les étapes à suivre et réussir vos projets en bois local.

Je construis en bois local, oui mais comment ? Consultez le premier catalogue de solutions constructives en bois qui valorisent le bois local, détaillées en fiche technique.

Ce guide a été réalisé par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en partenariat avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord, Fibois Grand Est et des professionnels de la filière et a été financé dans le cadre de TEPCV.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a pris en charge l'impression du document dans le cadre de la charte forestière.

077.2019 : Service mut'archi : reconduction de la politique mutualisée de conseil architectural proposée par le SYCOPARC pour les communes du territoire hors parc naturel régional des Vosges du Nord.

Considérant le dispositif de sauvegarde du patrimoine bâti et éco-logis,

Considérant la convention-cadre de partenariat au titre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial signé entre le conseil départemental du Bas-Rhin, le CAUE et le SYCOPARC, pour la période 2019-2021,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, patrimoine et habitat, réunie le 30.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé de Mme Nathalie MARAJO, conseillère départementale,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention-cadre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial, pour la période 2019-2021,**
- **De décider la mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn selon les conditions prévues dans la convention-cadre,**
- **De décider la mise en place d'une aide financière de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn aux propriétaires selon les pourcentages suivants, composés du taux défini dans la convention cadre en fonction du taux modulé mis à jour chaque année (pour mémoire : 23,33% en 2019) et d'un abondement complémentaire de la communauté de communes :**
 - **25% du montant de la subvention du Département pour les travaux de sauvegarde et de valorisation du patrimoine**
 - **50% du montant de la subvention du Département pour les travaux d'amélioration thermique réalisés dans le cadre de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine,**
- **De prévoir les crédits correspondants au budget principal, évalués à ce jour à +- 20 000 €,**
- **De se réserver la possibilité de compléter le dispositif par des actions ou aides spécifiques complémentaires au regard des spécificités et besoins du territoire, via délibérations complémentaires, et ayant pour vocation d'assurer de manière plus large la sauvegarde et valorisation du patrimoine bâti local, notamment au regard de la politique publique « destination TEPOS 2037 »,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- De prolonger la mutualisation d'un conseil architectural sur une période de 3 ans pour les communes membres de la communauté de communes situées hors du périmètre du Parc,
- De mandater le Sycoparc pour assurer le portage administratif du projet,
- D'approuver le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement annuel relatif aux exercices 2020-2021 et 2022 tel que précisé dans la convention, faisant état d'un coût prévisionnel de service de 62 000 € / an,
- De prendre en charge les dépenses du service non couvertes par les subventions, ce montant étant réparti entre les communautés de communes signataires de la convention au prorata du nombre d'habitants des communes concernées,
- De réserver les crédits nécessaires à cette opération (évalués à 2 867 € par an),
- De désigner, comme lors de la précédente période, le vice-président en charge de l'habitat pour représenter la communauté de communes au sein du comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du projet,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

078.2019 : Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial : adhésion au nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier du Département.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°006.2000 en date du 27.03.2000 : « aides à l'entretien des bâtiments antérieurs à 1900 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°054.2018 en date du 02.07.2018 : « opération de sauvegarde du patrimoine bâti : précisions sur le dispositif »,

5. PROJETS, OPERATIONS ET SERVICES – MOBILITE - TIC

Pas de délibérations.

6. FONCTIONNEMENT GENERAL – FINANCES – JURIDIQUE

080.2019 : Service de collecte et traitement des ordures ménagères : admissions en non-valeur et créances éteintes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le budget principal et le budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères pour l'exercice 2019,

Considérant les demandes d'admissions en non-valeur (nro de liste 989388032, 3146191132, 3460350232) et créances éteintes (courrier du 19.07.2018 et 03.09.2019) présentées par les services de la trésorerie,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

- **De valider la liste des produits irrécouvrables établie par le comptable public pour un montant total de 4 668,82 € (3 029,97 € + 1 638,85 €), à imputer au compte 6542 sur le budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, exercice 2019 (créances éteintes),**

- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Considérant l'engagement du territoire en matière de développement durable et sa reconnaissance de territoire à énergie positive pour la croissance verte, le programme « éco'logis et patrimoine » en découlant, et les délibérations suivantes y relatives :

Vu la délibération du conseil communautaire n°132.2015 en date du 21.09.2015 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : candidature officielle et programme d'actions »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°093.2016 en date du 05.07.2016 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : convention financière : validation de l'avenant n°1 »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°144.2016 en date du 19.12.2016 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : 2^{ème} avenant à la convention : projets d'éclairage public pour 8 communes du territoire »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°029.2017 en date du 15.05.2017 : « TEPCV : Opération de sauvegarde du patrimoine bâti : complément énergie des aides à la rénovation : appel à projet isolants biosourcés »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°062.2017 en date du 09.10.2017 : « Valorisation du patrimoine bâti ancien : conventionnement avec le Département du Bas-Rhin sur le dispositif « Projet d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°054.2018 en date du 02.07.2018 : « Opération de sauvegarde du patrimoine bâti ancien : précisions sur le dispositif »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°078.2018 en date du 18.11.2019 : « Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial : adhésion au nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier du Département »,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Considérant le dispositif « Projet d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat »,

Considérant les dossiers déposés et leur instruction,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, patrimoine et habitat, réunie le 30.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer les aides au vu du dossier comme suit :**

M. Olivier Bernhard, 10 rue de l'église à Gunstett :

**448,50 € pour des travaux de peinture minérale (195m² x 2,3 €/m²)
184 € pour des travaux de mise en peinture de pans de bois (80m² x 2,3€/m²)**

Soit au total 632,50 €

079.2019 : Attribution de subvention : Opération de sauvegarde du patrimoine bâti ancien d'intérêt patrimonial.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le dispositif d'aide à l'habitat traditionnel bas-rhinois visant à améliorer et embellir les anciennes maisons bas-rhinoises dont la construction est antérieure à 1900, et les délibérations suivantes y relatives :

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 1999 décidant de la prise en compte de la compétence suivante : instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments privés et publics antérieurs à 1900 inclus dans les périmètres arrêtés par les communes pour l'ensemble des communes adhérentes »,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 006.2000 en date du 27 mars 2000 « aides à l'entretien des bâtiments antérieurs à 1900 (mise en place de l'aide, fixation du plafond à 10 000 F/dossier),

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 095/2001 du conseil communautaire du 09 juillet 2001 « Modification des critères d'attribution des aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial (fixation d'un montant maximal d'aide pour la réfection des enduits et peintures à 10% du montant TTC des travaux réalisés) »,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération n° 034.2009 du conseil communautaire du 25.05.2009 modifiant le règlement,

Vu la délibération n° 069.2013 du conseil communautaire du 08.04.2013 prévoyant un conventionnement avec le conseil général,

Vu la délibération du conseil communautaire n°062.2017 en date du 09.10.2017 : «Valorisation du patrimoine bâti ancien : conventionnement avec le Département du Bas-Rhin sur le dispositif « Projet d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°055.2018 en date du 02.07.2018 : «Opération de sauvegarde du patrimoine bâti ancien : précisions sur le dispositif »,

7. FONCTIONNEMENT GENERAL – ELUS-GRH

081.2019 : Convention de partenariat de formation-professionnels territorialisée avec le CNFPT, la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains, du pays de L'outre-Forêt, et du pays de Wissembourg.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°123.2012 en date du 17.12.2012 : «conventionnement avec le CNFPT en vue de l'organisation de formations CNFPT à la Maison des services et des associations »,

Considérant la proposition de reconduire le partenariat avec le CNFPT en vue de l'organisation de formations intra à destination des agents de la communauté de communes et de ses communes membres, des collectivités locales et EPCI voisins, et de mise à disposition par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn des locaux et infrastructures nécessaires au bon déroulement de ces actions,

Considérant les actions de formation menées sur le territoire dans le cadre de la précédente convention, leur succès et leur qualité, ainsi que la plus-value qui en est résulté pour le territoire,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, défini en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte des actions de formation mises en place sur le territoire dans le cadre de l'ancienne convention de partenariat avec le CNFPT et le CDG67, de leur qualité et intérêt pour les agents locaux,**

- De ne pas valider la liste des admissions en non-valeur établir par le comptable public, pour un montant total de 7 248,30 € (4 377,92 € + 2 870,38 €), au compte 6541 au titre du budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, et de demander aux services de la trésorerie de poursuivre les actions de recouvrement,
- De ne pas valider la liste des admissions en non-valeur établir par le comptable public, pour un montant total de 1 431,99 €, au compte 6541 au titre du budget principal (créances datant d'avant la création du budget annexe du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, à prendre en charge sur le budget annexe par écriture interne), et de demander aux services de la trésorerie de poursuivre les actions de recouvrement,
- De demander aux services de la trésorerie de communiquer à la communauté de communes, à chaque échéance de facturation, un état des impayés des échéances précédentes, afin de pouvoir intervenir en parallèle des actions entreprises par les services de l'Etat et en vue d'améliorer le taux de recouvrement des redevances du service, en lien avec les mairies,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

REPORTE.2019 : ZA touristique à Wingen : Dissolution du budget annexe.

Point reporté.

REPORTE.2019 : Décision budgétaire modificative n°2.

Point reporté.

Vu la délibération du conseil communautaire n°124.2012 en date du 17.12.2012: «Protection sociale des agents : conventionnement de partenariat avec le CDG67 : participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance des agents »,

Vu la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de remettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque santé prévoyance pour les collectivités lui ayant donné mandat,

Vu la délibération n°020.2019 du Conseil Communautaire en date du 08.04.2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM,

Considérant que la convention de participation pour le risque prévoyance en cours à la communauté de communes et mise en œuvre avec le CDG67 arrive à échéance le 31.12.2019,

Considérant les dispositions relatives au financement par l'employeur de la protection sociale complémentaire de ses agents,

Vu la saisine du Comité Technique en date du 12.11.2019,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1er janvier 2020,**
- **D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE,**
- **Pour ce risque, la participation financière de l'établissement sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable,**
- **Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :**

**Le montant unitaire de participation
par agent sera de
32 € mensuel (384 € net annuel)**

- **De retenir l'assiette de cotisation renforcée comprenant le traitement de base, la NBI et le régime indemnitaire,**

- De valider la poursuite des actions de formations par le CNEPT et le CDG67 ou ses partenaires sur le territoire et notamment dans les locaux de la communauté de communes,
- De valider la mise à disposition gratuite des locaux pour les actions de formation à destination des agents publics du territoire et des territoires voisins,
- De valider la convention de partenariat pour la réalisation de formations dites « catalogue » et à la carte selon les besoins et demandes locales,
- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

082.2019 : Prévoyance santé des agents : modalités et montants de la participation employeur à compter du 01.01.2020.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 092.2012 du 18.06.2012 : « Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents, mandat au CDGFPT67 »,

8. POINT SUPPLEMENTAIRE AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

083.2019 : Sorties scolaires culturelles : contribution aux sorties sur le territoire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'intérêt pour l'établissement de promouvoir le patrimoine culturel du territoire,

Considérant le plan de développement durable pour le territoire Sauer-Pechelbronn, définit en 5 axes stratégiques, qui structurent logiquement nos projets, et déterminant 7 incontournables,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme, culture loisirs, réunie le 17.10.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De contribuer à la promotion de la découverte du patrimoine culturel du territoire auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que des RPI du territoire, et d'encourager les sorties scolaires sur les sites suivants structurés pour l'accueil de scolaires à titre d'expérimentation sur l'année civile 2020 :**
 - **Maison Rurale de l'Outre-Forêt,**
 - **Musée Français du Pétrole,**
 - **Musée de la Bataille du 6 août 1870,**
 - **Château fort de Fleckenstein (château, P'tit Fleck, Château des défis),**
 - **Ligne Maginot – Lembach (Four à chaux),**
- **D'approuver la proposition de contribution aux sorties scolaires sur le territoire dans la limite d'une participation de 100 € maximum par établissement scolaire ou RPI du territoire, aux frais de transport,**

- **De rendre obligatoire à l'ensemble de ses agents l'option 1 « perte de retraite suite à une invalidité permanente »,**
- **De prendre acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance,**
- **Que cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année,**
- **Que les assiettes et les modalités de recouvrement soient identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin,**
- **D'autoriser le Président à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

- D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

9. DIVERS ET INFORMATIONS

Points divers soulevés en séance.

Aucun point n'a été soulevé en séance.

Informations.

- Session commune des deux conseils communautaires, et signature de la charte de jumelage avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland le 29 novembre 2019, 14h à Lembach.
- Mercredi 4 décembre à 19h, MDSA : restitution des résultats de l'enquête auprès des agriculteurs sur le thème de la transition écologique, par les BTS du lycée agricole d'Obernai.
- Signature du CTE avec le Préfet, et des conventions « Maison France Services » avec la DRFiP et Pôle Emploi : Le 16 décembre 2019 à Gunstett, salle socio-culturelle – complexe sportif, avant le conseil communautaire.
- Décisions prises par le président dans le cadre de ses pouvoirs délégués (et par les vice-présidents dans le cadre de leurs délégations) :

Marchés publics :

Depuis le 1er janvier 2019 : 20 marchés notifiés.

Depuis le dernier conseil communautaire : 1 marché notifié.

« Installation de ballons tampons eau chaude à l'hôtel d'entreprises de la Sauer » :
1 marché de travaux – élu référent : M. Isel

Assurances :

Assurance flotte de véhicule : véhicule zoé « abeille » : dépannage.

Assurance dommages aux biens : ras.

Assurance statutaire : dossiers arrêts de travail en cours : 1 agent.

Assurances DO ou décennales : ras.

Autres (virements de crédits, emprunts ou lignes de trésorerie,...) :

Ras.

• **Planning des prochaines réunions**

Conseil communautaire le 16 décembre 2019, puis (dates prévisionnelles restant à confirmer) :

- 03.02.2020
- 17.02.2020

Conseil communautaire d'installation des nouveaux élus : 20.04.2020.

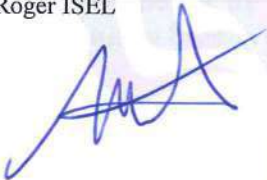
• **Documents annexes :**

- Modèle de procuration à envoyer à la communauté de communes ou à remettre en début de séance.
- Commune zéro déchets : « communiqué de presse »
- Commune zéro déchets : « appel à candidature »

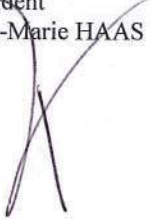
Le président clos la séance du conseil communautaire à 21h45,

Durrenbach, le 19.11.2019

Le secrétaire de séance
M. Roger ISEL



Le président
M. Jean-Marie HAAS



Par ailleurs, si vous souhaitez traiter certains sujets en points divers, je vous remercie de m'en informer au préalable afin que je puisse réunir les éléments de réponse avant la réunion.

Le président
Jean Marie HAAS



Liste des présents

Présents : ATZENHOFFER Alphonse (depuis 18 :29 :03 jusqu'à 20:23:06) , BALL Jean-Claude (depuis 18:30:56) , CABIROL Mireille (depuis 18:23:09) , DESCHLER Annie (depuis 18:37:41) , DUDT Lysianne (depuis 18:29:00) , DUTEY Sylvie (depuis 18:29:00) , FUCHS Alain (depuis 19:00:16) , HAAS Jean-Marie (depuis 18:26:38) , HOCH Georges (depuis 18:25:32) , ISEL Roger (depuis 18:17:39) , JULLY Jean-Marie (depuis 18:29:20) , KAISER Francis (depuis 18:27:21) , KREISS Alfred (depuis 18:27:27) , LEDIG Evelyne (depuis 18:26:53) , MULLER Jean (depuis 18:24:24) , NICASTRO Gérard (depuis 19:15:08) , PETER Guillaume (depuis 18:30:32) , PFEIFFER Dominique (depuis 18:32:25) , RICHERT Robert (depuis 18:36:11) , ROTH Marie-Louise (depuis 18:27:15) , SCHLOSSER Charles (depuis 18:13:07) , SCHNEIDER Francis (depuis 18:23:26) , SCHNEPP Franck (depuis 18:33:54) , SITTER Pierrot (depuis 18:37:41) , THALMANN Alfred (depuis 18:34:02) , WERNERT Stéphane (depuis 18:30:38) ,

Ont donné procuration : SCHNEIDER Dominique (depuis 18:30:56 à BALL Jean-Claude) , SIGRIST Benoit (depuis 19:00:16 à FUCHS Alain) , WEISS Damien (depuis 18:29:00 à DUTEY Sylvie) , WEISS Marie-Line (depuis 18:23:09 à CABIROL Mireille) ,

Absents/Excusés : GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, SUSS Charles

Début des votes à 18:40:36 le 18.11.2019

Approbation du compte-rendu de réunion de conseil communautaire du 23.09.2019

Début du vote à 18:40:11, fin du vote à 18:40:36

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 23
- Procurations : 3
- Total votants : 26
- Ont obtenu :
- Pour : 26 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane, ROTH Marie-Louise

Contre :

Abstention :

Non votants :

Approbation du compte-rendu de réunion de conseil communautaire extraordinaire du 16.09.2019

Début du vote à 18:43:13, fin du vote à 18:43:27

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 23
- Procurations : 3
- Total votants : 26
- Ont obtenu :
- Pour : 25 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane , ROTH Marie-Louise

Contre :

Abstention : CABIROL Mireille

Non votants :

067.2019 : Contrat de transition écologique (CTE) : validation des actions et engagement du dispositif.

Début du vote à 19:27:36, fin du vote à 19:27:58

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 26
- Procurations : 4

- Total votants : 30
- Ont obtenu :
- Pour : 30 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Non votants :

068.2019 : PETR : Création d'un conseil de développement intercommunautaire de l'Alsace du Nord (CDI).

Début du vote à 19:31:41, fin du vote à 19:32:11

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 26
- Procurations : 4
- Total votants : 30
- Ont obtenu :
- Pour : 30 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Non votants :

069.2019 : Préfiguration du concept de « cité des énergies » : temps 1/pré-requis : convention de partenariat pour l'accueil d'étudiants de la HEAR pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique et artistique.

Début du vote à 19:37:24, fin du vote à 19:37:34

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 26
- Procurations : 4
- Total votants : 30
- Ont obtenu :
- Pour : 28 voix
- Contre : 2 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre : JULLY Jean-Marie , THALMANN Alfred

Abstention :

Non votants :

070.2019 : Sauvegarde des collections du musée du pétrole et pré figuration du concept de « cité des énergies » : acquisition d'un hall à Preusdorf sur le carreau Clémenceau.

Début du vote à 19:42:07, fin du vote à 19:42:16

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 26
- Procurations : 4
- Total votants : 30
- Ont obtenu :
- Pour : 22 voix
- Contre : 5 voix
- Abstention : 3 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SITTER Pierrot , WERNERT Stéphane

Contre : DUTEY Sylvie , JULLY Jean-Marie , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY)

Abstention : CABIROL Mireille , PETER Guillaume , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL)

Non votants :

071.2019 : Engagement d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'un réseau de de tiers-lieux d'activités sur le territoire.

Début du vote à 20:03:13, fin du vote à 20:03:31

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 26
- Procurations : 4
- Total votants : 30
- Ont obtenu :
- Pour : 26 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 3 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis ,

SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre : RICHERT Robert

Abstention : ATZENHOFFER Alphonse , CABIROL Mireille , THALMANN Alfred

Non votants :

072.2019 : Opération collective de modernisation du commerce, de l'artisanat et de services (OCM) tranche 2 : attribution de subventions aux entreprises

Début du vote à 20:06:09, fin du vote à 20:06:21

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 26
- Procurations : 4
- Total votants : 30
- Ont obtenu :
- Pour : 30 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : ATZENHOFFER Alphonse , BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Non votants :

073.2019 : Développement de la Maison des services et des associations – labellisée MSAP

(Maison des Services Au Public) : candidature au dispositif « Maison France Services ».

Début du vote à 20:28:26, fin du vote à 20:28:34

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29
- Ont obtenu :
- Pour : 28 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention : CABIROL Mireille

Non votants :

074.2019 : Schéma de développement des sites enfance (ALSH et micro-crèche) : projet d'ALSH à Merkwiller-Pechelbronn : lancement de l'opération et actualisation du coût d'objectif.

Début du vote à 20:41:46, fin du vote à 20:41:56

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29
- Ont obtenu :

- Pour : 26 voix
- Contre : 2 voix
- Abstention : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre : JULLY Jean-Marie , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS)

Abstention : CABIROL Mireille

Non votants :

075.2019 : Schéma de développement des sites enfance (ALSH et micro-crèche) : projet d'ALSH à Durrenbach : lancement de l'opération et actualisation du coût d'objectif.

Début du vote à 20:43:06, fin du vote à 20:43:16

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29
- Ont obtenu :
- Pour : 28 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre : JULLY Jean-Marie

Abstention :

Non votants :

076.2019 : Renouvellement du dispositif « S'engager c'est permis » en partenariat avec la Mission Locale Alsace du Nord.

Début du vote à 20:46:53, fin du vote à 20:47:06

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29

- Ont obtenu :
- Pour : 28 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 1 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention : CABIROL Mireille

Non votants :

077.2019 : Service mut'archi : reconduction de la politique mutualisée de conseil architectural proposée par le SYCOPARC pour les communes du territoire hors parc naturel régional des Vosges du Nord

Début du vote à 20:53:32, fin du vote à 20:53:40

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29

- Ont obtenu :
- Pour : 28 voix
- Contre : 1 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WERNERT Stéphane

Contre : WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL)

Abstention :

Non votants :

078.2019 : Sauvegarde et valorisation de l'habitat patrimonial : adhésion au nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier du Département

Début du vote à 21:06:35, fin du vote à 21:06:52

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29

- Ont obtenu :
- Pour : 29 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) ,

SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Non votants :

079.2019 : Opération de sauvegarde du patrimoine bâti ancien : attribution de subvention

Début du vote à 21:08:01, fin du vote à 21:08:10

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29
- Ont obtenu :
- Pour : 29 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Non votants :

080.2019 : Service de collecte et traitement des ordures ménagères : admissions en non-valeur et créances éteintes.

Début du vote à 21:23:53, fin du vote à 21:24:06

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
 - Présents : 25
 - Procurations : 4
 - Total votants : 29
-
- Ont obtenu :
 - Pour : 28 voix
 - Contre : 1 voix
 - Abstention : 0 voix
 - Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoît (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre : KAISER Francis

Abstention :

Non votants :

081.2019 : ZA touristique à Wingen : Dissolution du budget annexe.

La délibération n'a pas été votée

082.2019 : Décision budgétaire modificative n°2.

La délibération n'a pas été votée

083.2019 : Convention de partenariat de formation-professionnels territorialisée avec le CNFPT, la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains, du pays de L'outre-Forêt, et du pays du pays de Wissembourg.

Début du vote à 21:30:19, fin du vote à 21:30:31

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29

- Ont obtenu :
- Pour : 29 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelynne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Non votants :

084.2019 : Prévoyance santé des agents : modalités et montants de la participation employeur à compter du 01.01.2020.

Début du vote à 21:32:21, fin du vote à 21:32:29

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29

- Ont obtenu :
- Pour : 29 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 0 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelynne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SCHNEPP Franck , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane

Contre :

Abstention :

Non votants :

085.2019 : Sorties scolaires culturelles : contribution aux sorties sur le territoire.

Début du vote à 21:38:53, fin du vote à 21:39:14

La délibération a été adoptée

- Inscrits : 35
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Total votants : 29

- Ont obtenu :
- Pour : 28 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Non votants : 1 voix

Pour : BALL Jean-Claude , CABIROL Mireille , DESCHLER Annie , DUDT Lysianne , DUTEY Sylvie , FUCHS Alain , HAAS Jean-Marie , HOCH Georges , ISEL Roger , JULLY Jean-Marie , KAISER Francis , KREISS Alfred , LEDIG Evelyne , MULLER Jean , NICASTRO Gérard , PETER Guillaume , PFEIFFER Dominique , RICHERT Robert , ROTH Marie-Louise , SCHLOSSER Charles , SCHNEIDER Dominique (Jean-Claude BALL) , SCHNEIDER Francis , SIGRIST Benoit (Alain FUCHS) , SITTER Pierrot , THALMANN Alfred , WEISS Damien (Sylvie DUTEY) , WEISS Marie-Line (Mireille CABIROL) , WERNERT Stéphane , SCHNEPP Franck

Contre :

Abstention :

Non votants :

Fin des votes à 21:39:14 le 18.11.2019